J. A. Taillon.

MEMOIRE

A L'APPUI DE LA SUPPLIQUE PRÉSENTÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII PAR LES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Enfants du Canada catholique et fils dévoués de la Sainte Eglise, nous osons aujourd'hui porter jusqu'au pied du Trône Pontifical, avec l'expression de notre amour, l'exposé suivant de nos maux, de nos craintes et de nos besoins, pour recevoir du Père commun des fidèles le soulagement et la consolation que son cœur seul nous peut donner.

Au milieu de l'apostasie presque générale des sociétés contemporaines, notre catholique pays a jusqu'ici pu résister, avec assez d'avantage, au courant qui entraîne les peuples loin du Christ et de son Eglise. Cependant, les doctrines perverses qui se disputent l'empire du monde, au profit du libéralisme, n'ont pas laissé de s'étendre et d'arriver jusqu'à nous. Elles se sont insensiblement glissées au sein du peuple si religieux du Canada et s'y sont bientôt fait des adeptes qui, ici comme partout ailleurs, divisent entre eux les catholiques, menacent leurs institutions et affaiblissent les liens de l'unité qui a fait jusqu'ici notre force.

Des hommes de Dieu et de grandes âmes prévirent tout d'abord le danger et se dressèrent avec courage pour le détourner de nos têtes. Leur parole, depuis le commencement, n'a cessé de dénoncer le mal et d'inviter les enfants de l'Eglise à se rallier pour résister énergiquement aux incursions de l'erreur. Mais à côté de ces hommes de principes, d'autres, revêtus d'une même autorité et croyant sans doute s'inspirer des conseils d'une égale prudence, crurent pouvoir prendre une autre voie. Sans être eux-mêmes des libéraux bien définis, ils se prirent cependant à prêcher, par leur parole et leur conduite, une certaine conciliation de la lumière avec les ténèbres qui désarmant la vérité sur les points les plus exposés, l'obligeait à reculer devant les prétentions de l'erreur, ou à lui demander la paix au prix des plus grands sacrifices. La bonne presse catholique dut se taire sur ce qu'on appelait les *questions brûlantes*, c'est-à-dire, abandonner la brêche par laquelle l'ennemi devait bientôt entrer dans la place, et une foule d'esprits, qui jusque là avaient pourtant paru solides, capitulèrent et nous trahirent, en se rangeant pour les libéraux.

Les forces catholiques se trouvaient dès lors divisées en deux partis, que des intérêts tout différents et une manière contradictoire de juger des

faits et des choses ne tardèrent pas à rendre de plus en plus accentués. Cette division ne se fit pas seulement entre les laïques; elle pénétra malheureusement jusque dans le corps Episcopal, et facilita à un degré déplorable l'action du libéralisme et son expansion dans le pays. Puissamment aidés par cette lutte entre catholiques, les adeptes de l'erreur libérale réussirent à s'emparer du pouvoir et le pays se trouva livré aux mains d'un parti composé d'hommes dont les chefs, sinon la majorité, partagent les erreurs radicales des sociétés européennes. Ils surent, dans les élections de 1872 et 1874, si habilement mettre à profit nos divisions intestines que la victoire leur resta. Ce déplorable écart de la majorité catholique s'explique assez facilement quand on se rappelle le dissentiment que le parti de la conciliation quand même vint jeter entre les Evêques au sujet du *libéralisme*, dissentiment qui ne tarda pas à éclater dans le public.

Le Saint Siége intervint là-dessus et imposa à tous silence. Cette mesure, si sage en elle-même, n'eut cependant pas parmi nous le bon effet qu'on en attendait et voici en peu de mots pourquoi. Quand l'ordre de se taire sur ce qu'on appelait alors les *questions brûlantes* fut donné aux journaux de la Province, la cause des libéraux catholiques était déjà très compromise dans l'opinion générale, les hommes de principes l'emportaient et la bonne presse allait triompher. C'est le pressentiment de cette victoire du parti ultramontain qui engagea alors ceux des Evêques que les libéraux avaient compromis, à insister si fort à Rome, pour que l'on mit fin au combat, avant que la vérité catholique eut tout pu faire rentrer dans l'ordre. Par respect pour l'autorité, la presse de principes se tut; mais les libéraux reprirent bientôt le courage et les forces qu'ils avaient perdues dans la lutte. Ils se mirent à crier bien haut que le Saint Siége leur donnait raison, que la presse dite *ultramontaine* avait été réprimandée et le programme catholique condamné à Rome sans merci. Ils parlèrent seuls et si longtemps qu'à la fin le public les crut et la cause des vrais principes ainsi traitée succomba. Loin de ramener dans les esprits la paix qu'on avait en vue, cette intervention du Saint Siége, par lui-même ou par Son Excellence Mgr Conroy, comme Délégué Apostolique, eut pour malheureuse conséquence, malgré les intentions de Rome, d'augmenter nos incertitudes, de répandre partout le malaise, de décourager les bons et d'ouvrir aux libéraux la voie à de nouvelles conquêtes. Quand, en effet, Mgr Conroy laissa la Province de Québec, les deux Gouvernements, Fédéral et Provincial, étaient aux mains des libéraux et notre pays se trouvait plus profondément divisé que jamais. Ce fut même l'excès du mal sous ce rapport qui ouvrit les yeux à un si grand nombre dans les dernières élections, et produisit l'heureuse réaction qui ramena les conservateurs au pouvoir dans le Parlement Fédéral, en 1878.

La Province de Québec gémit encore sous le joug du huguenot M. Joly, que les libéraux lui ont imposé pour chef et pour Premier ministre.

C'est sous le poids de la peine extrême que nous causent cette situation anormale et le danger que court la Province de se laisser envahir par l'erreur, que nous sollicitons aujourd'hui la paternelle attention du Saint Siége, en lui soumettant les faits qui nous inspirent ces alarmes.

I

Qu'il nous soit d'abord permis de rappeler, en quelques mots, la position des enfants de l'Eglise catholique dans la Puissance du Canada.

Ce pays fut primitivement une colonie française. Depuis l'époque des premiers établissements français jusqu'en mil sept cent soixante et trois, l'Eglise vécut au Canada dans les mêmes conditions qu'en France. C'est assez dire qu'elle dut assez souvent subir les empiètements du pouvoir civil, appelés très improprement les *libertés gallicanes*.

En 1763, le Canada passa à l'Angleterre et il est resté depuis une colonie Anglaise.

Pendant plus d'un siècle, les Canadiens eurent à lutter pour leur liberté religieuse. Ce ne fut que graduellement et par des efforts incessants que l'Angleterre fut amenée à accorder pratiquement aux catholiques du Canada le bénéfice d'une stipulation du Traité par lequel le Canada lui était cédé. Cette stipulation portait que la pleine et entière liberté du culte serait laissée aux catholiques par l'Angleterre, en autant que les lois anglaises le permettaient.

En 1867, les différentes provinces du Canada s'unirent, du consentement de l'Angleterre, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, au moyen d'une Constitution fédérative. Par cet acte, la province de Québec se trouva régie, pour toutes les lois se rapportant aux intérêts généraux de la Puissance, par un gouvernement central où elle envoie ses représentants; mais elle obtint aussi un gouvernement particulier, pour régler toutes les questions la regardant plus spécialement.

A ce gouvernement Provincial fut attribué le pouvoir de légiférer et de législater sur toutes les mesures d'un caractère local, et spécialement sur celles ayant trait à l'éducation, l'instruction publique, les droits religieux et civils, les matières municipales, etc., etc.

Or, la population de la province de Québec est presqu'entièrement catholique; et comme les membres du gouvernement Provincial y sont élus par le vote populaire, il ne dépend évidemment que du peuple de former un gouvernement local favorable à l'Eglise, comme il ne dépend aussi que de

cette même population d'envoyer dans le gouvernement Fédéral une force catholique, qui y ait son poids et son action salutaire.

Les catholiques du Canada ont donc leur propre sort entre leurs mains. Unis, ils pourraient toujours faire triompher la cause de la religion et des principes; mais malheureusement ils sont divisés: ils sont divisés en politique et ils le sont en matières religieuses.

Au Canada, comme en Angleterre, il y a deux grands partis politiques qui se disputent le pouvoir, le parti conservateur et le parti libéral.

Ces deux partis, à les considérer dans leurs tendances *purement* politiques, sont dans leur ensemble plus ou moins inoffensifs et nous n'avons à nous en préoccuper, en les signalant ainsi, que pour éviter une confusion dans laquelle on est déplorablement tombé lorsqu'on a assimilé les divisions religieuses qui existent dans la Province de Québec à la démarcation politique de ces deux partis, qui ont leur organisation active dans toutes les provinces du Canada.

Dans notre province, les esprits se trouvent, sur les matières politico-religieuses, divisés en trois groupes distincts. Premièrement, celui des catholiques qui veulent la reconnaissance et le maintien de tous les droits de la sainte Eglise; deuxièmement, celui des gens qui, imbus des erreurs du rationalisme et du libéralisme, veulent la suprématie de la raison humaine sur Dieu et son Eglise; troisièmement, celui des amis de la paix quand même, libéraux catholiques qui, au lieu de donner la main aux hommes de principes et de bonne volonté engagés à combattre les empiètements du mal, se tournent au contraire contre eux et les dénoncent comme s'ils étaient la première cause du désordre que produit l'erreur libérale.

Le premier groupe a toujours existé, et, à peu près sans exceptions, ceux qui le forment appartiennent au parti politique conservateur, quoiqu'ils soient prêts à rompre leurs attaches politiques, du moment que les intérêts religieux viennent en conflit avec les vues de ceux qui dirigent le parti. Ils l'ont prouvé dans le passé.

Le deuxième parti a pris naissance il y a une trentaine d'années. Quoiqu'il soit allié au parti libéral des autres provinces, il n'a ni la même origine ni les mêmes tendances. Pendant que ce dernier s'inspire plus ou moins complètement de la politique *whig* ou libérale anglaise, le parti libéral français de la Province de Québec tire son origine, ses idées et ses principes sociaux et religieux de la France révolutionnaire de 1840.

Il est facile de s'en convaincre par les écrits publiés dans ses journaux et ses brochures, par les déclarations et les discours de ses chefs. Aussi l'a-t-on vu travailler constamment à ruiner l'autorité de l'Eglise, tantôt d'une manière ouverte, tantôt en voilant son attitude hostile sous les dehors

d'un zèle ardent pour les intérêts mieux entendus de la religion. Ces libéraux déterminés ont, dans plus d'une occasion, réussi par ce dernier moyen à surprendre la bonne foi d'un certain nombre de catholiques sincères.

Entre ces deux groupes, il s'en est récemment formé un troisième qui, tout en professant une foi entière dans la doctrine de l'Eglise, ne voit aucun danger pour cette dernière dans l'existence du parti libéral et son action sur la société.

Dirigé par un certain nombre de laïques qui occupent une position sociale élevée, soutenu par quelques prêtres qui aiment à partager leur fausse sécurité, il trouve même des sympathies actives jusque sur les degrés du trône épiscopal.

Chose étrange, ce parti qui aspire à la paix par le silence et l'abstention, ne sait se mouvoir et agir que pour faire la guerre à ceux, écrivains, journalistes et hommes politiques, qui s'opposent ouvertement et avec fermeté à la diffusion des doctrines libérales et impies et qui font courageusement la lutte contre leurs adeptes. "L'Eglise," disent-ils, "ne condamne " pas les partis ni les hommes politiques " Partant de là, ils s'opposent à ce qu'on fasse la guerre aux mauvaises doctrines, parce qu'en agissant ainsi on fait dommage au parti politique qui a le fâcheux privilége de grouper autour de son drapeau la presque totalité des partisans de l'erreur et ils s'emploient activement à semer la défiance et la prévention contre les journaux et les hommes qui luttent parce qu'ils croient que l'intérêt de la vérité l'emporte sur celui d'un simple parti politique.

Il nous reste maintenant à donner ici la preuve des faits que nous venons de porter à la connaissance du Saint-Siége.

II

Existe-t-il dans le pays un parti de catholiques professant les erreurs religieuses du libéralisme et du socialisme ?

C'est vers l'année 1848 que nous voyons surgir cette école funeste parmi nous. Ses fondateurs créèrent une feuille périodique sous le titre de "*l'Avenir*," et ils lui donnèrent le programme qui suit :

" Démocrates par conscience et canadiens français d'origine, il nous " peinait de songer que les courants électriques de la démocratie, qui sou- " tiennent aujourd'hui le monde civilisé, passeraient inutilement ici, faute " de pouvoir trouver un conducteur sur les terres du Nouveau Monde.... " Sans le suffrage universel, quelle sera la consécration légitime et ration- " nelle des droits du Pouvoir ? Sera-ce la goutte d'huile de la sainte " Ampoule glissant sur le front d'un homme qui le fera souverain et légis-

" lateur de toute une nation ? Nous avons le malheur de ne pas comprendre " ainsi le puissant droit de souveraineté. Nous prendrons donc la liberté " de préférer très uniment à la huileuse consécration de Reims, celle qui, " en 1848, s'échappait forte et pure de la poitrine d'un noble peuple. Les " nations ont jadis eu le christianisme, les sciences, les arts et l'imprimerie " qui les firent civilisées, elles auront maintenant l'éducation populaire, le " commerce et le suffrage universel qui les feront libres."

Voici comment, dans un article publié antérieurement, le même organe célébrait les droits de la liberté de la presse :

" Quand, après quatre siècles de persécution, la presse fut parvenue à " limer les chaînes qui la tenaient à l'écrou, les préjugés s'évanouirent, les " priviléges des cultes disparurent, la féodalité courba le front et le peuple " devint roi. Voilà l'œuvre de la presse ; œuvre grosse comme le monde, " œuvre grande comme tout ce qui émane du peuple, œuvre de régénération " sociale, triomphe de la raison sur la force, victoire des masses sur les " individus. Les lois de la nature sont les lois de la presse libre. Les droits " résultant du pacte éternel fait entre Dieu et l'homme au jour de la créa- " tion sont les droits de la presse libre : elle n'en reconnaît pas d'autres." (L'*Avenir*, 2 septembre 1848.)

Voici comment quelques mois après la secte exprimait, dans son organe, ce qu'elle pensait de la vie religieuse contemplative :

" Dans le siècle où nous vivons, nous ne comprenons pas l'existence " de communautés d'hommes se livrant à la vie contemplative, dans le " cilice et dans la hère. C'est à nos yeux une déplorable aberration de " spiritualisme." (L'*Avenir*, 27 décembre 1848.)

Parlant de la souveraineté pontificale, l'organe des libéraux disait :

" Les dernières nouvelles nous apprennent la *déchéance* du pape comme " roi et la proclamation de la république à Rome.... Nous saluons avec " enthousiasme cet événement, que nous n'hésitons pas à proclamer comme " glorieux pour la cause des nations.... Nous avons regretté l'emploi du " monitoire lancé par le Pape contre ceux qui participeraient au gouverne- " ment nouveau.

" Car nous y trouvons un *abus* du pouvoir spirituel de la part du Pape, " pour conserver une autorité temporelle et purement profane. L'Eglise " n'a nullement besoin de cette souveraineté pour se maintenir." (L'*Avenir* 14 mars 1849.)

Le même jour, on lit dans le même organe la profession suivante de " rationalisme :

" Forts de notre conviction raisonnée, nous attendons, en le favorisant " autant que possible, le règne des idées démocrates. Nous l'attendons avec

" certitude, car, nous le répétons, cette doctrine est le rationalisme en poli-
" tique et la raison doit dominer en ce monde." (L'*Avenir* 14 mars 1849.)

En 1850, la secte accuse le clergé de tenir les peuples dans l'ignorance afin de les dominer :

" On craint la lumière," disait l'*Avenir*, " et le moyen du clergé pour
" empêcher la lumière, c'est de ne donner que l'éducation qui lui convient.
" On craint la lumière, parce que la lumière amène l'examen, parce que la
" lumière apprend à penser par soi-même, que la lumière amène la liberté,
" car il n'y a que les peuples ignorants qui soient esclaves. " (L'*Avenir* 18 janvier 1850.)

Au cours du même article, nous relevons l'opinion suivante sur l'union de l'Eglise et de l'Etat : " *L'alliance de l'Eglise et de l'Etat a toujours été malheureuse pour les peuples.* "

A la suite de cette opinion, se trouve le récit des turpitudes et des infamies que la secte met à la charge de l'Eglise, pour prouver sa thèse. On y pousse la haine jusqu'au point d'accuser les prêtres d'avoir eux-mêmes organisé les sabbats, pour y trouver une occasion d'assouvir les plus détestables passions.

" Si les mœurs, " ajoute-t-on, " se révoltent à cette infâme comédie,
" l'humanité ne frémit pas moins de l'horrible tragédie qui la suivait sou-
" vent. Les sorcières auraient dû avoir le bon esprit de comprendre que,
" arrivée à la quarantaine ou au moins à la cinquantaine, une femme est
" fort déplacée au sabbat. C'est là ce que l'on tâchait d'insinuer tout dou-
" cement au moyen du feu et des fagots. Sans doute que souvent aussi on
" punissait les indiscrétions. On estime pas à moins de cent mille les pré-
" tendus sorcières et sorciers qui furent brûlés vifs pendant les siècles
" d'ignorance. C'est le clergé qui amenait ces condamnations et qui présidait aux exécutions. Elles augmentaient tout à la fois son pouvoir, son
" crédit auprès du peuple et ses richesses par les confiscations. On pensait
" aussi que ces exécutions étaient un moyen d'accroître la foi chez le peuple,
" et en Espagne, pays fameux par sa sainte Inquisition et ses moines, on
" appelait ces affreuses exécutions *auto da fe* ou *actes de foi.*

" On nous dira, peut-être, que les excès que nous signalons dans cet
" article ne sont plus possibles, grâce au progrès de la civilisation et de la
" philosophie. Nous répondrons que les mêmes causes produisent les mêmes
" effets. Périclès, Ciceron auraient-ils pu jamais s'imaginer que leur belle
" patrie serait envahie un jour par des barbares et que des papes et des
" moines y domineraient un jour ! Qui peut dire ce que les destinées réser-
" vent au Canada ?" (L'*Avenir*, 18 janvier 1850.)

Une autre feuille vint se joindre à l'*Avenir* et continuer l'œuvre de

l'école libérale, ce fut " le *Pays*. " Quelques citations en feront connaître l'esprit et les tendances :

" Depuis les jours de sa fondation," disait-il le 24 juin 1852, " l'*Avenir* " a su raviver chez tous les véritables démocrates, les vrais principes qui " doivent présider à notre organisation politique, et à cause de ses principes " il s'est attiré de vives sympathies ; toutes ces sympathies, nous l'espérons, " sont encore vivaces. Avec elles, l'*Avenir* ne peut manquer de se main- " tenir. Nous terminerons en engageant tous les amis de la démocratie à " s'abonner à ce journal, car, comme le dit lui-même l'*Avenir*, il est temps " que la population canadienne comprenne qu'il lui faut nécessairement " soutenir un bon nombre de journaux si elle veut suivre le progrès." (Le " *Pays*, 24 juin 1852.)

" Le sentiment de dignité qui pousse l'homme à la recherche de l'éga- " lité des conditions est l'exercice de la démocratie. La démocratie, c'est " l'état de l'homme rendu à lui-même, à sa dignité ; l'état de l'homme se " gouvernant lui-même, ne subissant d'autre loi que celle de la vertu et du " respect d'autrui et de lui-même. C'est la conquête de l'égalité des con- " ditions dans les mœurs, c'est la conquête de la souveraineté populaire, " c'est le but des aspirations de l'humanité, la réalisation des rêves de la " liberté, qui, quoique séculairement comprimés, restent dans le cœur de " tous les hommes." (*Le Pays*, 8 mars 1853.)

A une époque plus rapprochée, ayant à parler du Concile du Vatican, il dit :

" Dans la pensée du St. Siége, le Concile du Vatican n'a pas été con- " voqué pour extirper les hérésies ou réformer les mœurs du clergé. Il a " été uniquement convoqué, qu'on ne s'y trompe pas, c'est là son but, pour " anathématiser tous les progrès si laborieusement conquis depuis bientôt " un siècle, pour refouler la libre pensée, pour étouffer le réveil de la rai- " son." (*Le Pays*, 19 janvier 1870.)

Voici ce que le même journal pense du pouvoir temporel du Pape :

" Ce qui démontre à l'évidence," dit il, " l'anomalie du gouvernement " temporel du Pape, qui maintenait le morcellement de l'antonomie ita- " lienne, c'est l'inauguration si facile qui vient de se faire du gouvernement " de Victor Emmanuel à Rome, c'est la joie avec laquelle la population " romaine a accueilli ce gouvernement. La séparation des pouvoirs spirituel " et temporel est essentielle dans l'harmonie à l'intérieur des nations et " aux rapports pacifiques entre les différents peuples. Cette séparation " opérée aux acclamations de ceux qui avaient le plus souffert de l'unité des " Pouvoirs ne sera pas l'une des moins merveilleuses surprises de notre " époque étonnante." (*Le Pays*, 7 octobre 1870.)

Il n'y a pas lieu cependant de s'étonner de cette joie du *Pays*, à la nouvelle de la spoliation dont le Pape est victime ; n'est-ce pas le même journal qui en 1862 disait : " Le pape n'est qu'un mendiant sanguinaire " qui salit tout ce qu'il touche ! "

En 1855, un journal ayant pour titre *Le National*, fut fondé à Québec, pour prêter main forte à *L'Avenir* et au *Pays*, publiés à Montréal. Quelques citations en feront connaître le caractère et les principes :

" Un pas immense a été fait," dit il, " depuis la fondation de *L'Avenir*, " mais la route est encore longue. Et si la jeunesse se laissait endormir, le " fruit de six années de travail pourrait être perdu." (*Le National* de Québec, 11 décembre 1855.)

En 1856, ce même journal *fit accompagner* la publication du manifeste des étudiants de Paris en faveur de la *cause italienne*, des commentaires suivants :

" La jeunesse des écoles qui n'a oublié aucune de ses préoccupations " n'ignore pas que le triomphe définitif des maximes de la révolution fran- " çaise est lié à la reconstitution de toutes les libertés européennes. Elle a " conservé toutes ces prédilections énergiques pour ce peuple d'Italie qui " serait sacré à ses yeux, quand il ne serait pas un peuple martyr." (Le *National*, 9 septembre 1856.)

" La différence à faire entre la religion et la politique est donc facile ; " la ligne de démarcation est bien vite tirée pour celui qui comprenant la " dignité de sa mission et les intérêts de la cause qu'il a en mains, croit " devoir, pour conserver l'une et promouvoir les autres, s'abriter dans l'in- " violabilité du sanctuaire et s'occuper uniquement de ses ouailles et les " préparer à rentrer dans un royaume qui n'est pas de ce monde." (Le *National*, 23 décembre 1856.)

D'autres journaux tels que le *Défricheur*, le *Semeur*, la *Lanterne*, répandaient également parmi leurs lecteurs les mêmes doctrines, les mêmes enseignements.

IV

Cette école avait, en outre de ses journaux, un autre moyen d'action sur la jeunesse instruite, appartenant aux classes dirigeantes de la société. L'*Institut Canadien* avait été fondé et il comptait dans le principe parmi ses membres quelques uns des hommes les plus éminents du pays. La jeunesse au sortir des colléges ambitionnait de prendre sa place au sein d'une association si remplie de prestige. Les libéraux comprirent de quelle force ils pourraient disposer en faveur de leur école, s'ils parvenaient à s'emparer du

contrôle de cette institution. Ils se mirent donc à l'œuvre avec activité. Ils firent admettre leurs adeptes comme membres de l'*Institut* et réussirent ainsi peu à peu à y gagner la majorité. Enhardis par ce résultat, ils commencèrent à énoncer leurs fausses doctrines dans leurs conférences et leurs discussions et à encombrer les rayons de la bibliothèque de la société de livres pernicieux et condamnés.

Les catholiques tentèrent de ramener l'*Institut* dans une meilleure voie ; mais ce fut en vain : la majorité était libérale. Il ne leur restait plus qu'une alternative et ils l'adoptèrent.

En se retirant, ils firent la protestation suivante :

" Nous regrettons de le dire, l'*Institut* a failli à sa mission, la biblio-
" thèque, au lieu de se composer exclusivement d'ouvrages instructifs, mo-
" raux et religieux, renferme des ouvrages considérés non seulement par
" des catholiques, mais par des chrétiens de toute dénomination religieuse,
" comme essentiellement futiles, irréligieux et immoraux. Cette biblio-
" thèque est ouverte non seulement à tous les membres mais à toute per-
" sonne étrangère....

" La tribune de l'Institut est devenue la trompette au moyen de
" laquelle on répand à grand bruit parmi nos compatriotes les idées les plus
" absurdes en fait de religion, de morale et de nationalité. Aveuglée par
" de grands mots sur la liberté, la majorité a poussé l'oubli de la justice et
" de la raison jusqu'à se refuser à eux-mêmes le droit de s'enquérir de la
" vérité que nous avons offert de procurer relativement à la bibliothèque.
" Ce déni de justice a été accompagné d'un déploiement d'idées si révoltantes
" au point de vue moral et religieux que, dans ces circonstances, ne voulant
" pas contribuer au maintien d'une société que nous considérons comme
" dangereuse pour la jeunesse et pour le pays, sous le rapport moral, reli-
" gieux et national, nous adoptons le seul moyen maintenant à notre
" disposition, en donnant notre résignation comme membres de l'Institut
" Canadien."

Cent quarante membres se séparèrent ainsi de l'*Institut Canadien*.

Quelques extraits de différents discours prononcés à l'Institut, à différentes époques, par ses dignitaires et ses membres les plus influents, feront exactement connaître l'enseignement qui sortait de cette société.

Dans une série de conférences faites par M. L A. Dessaulles, qui fut pendant un temps le président de l'Institut, nous trouvons entre autres le passage suivant :

" Enfin, Messieurs, la civilisation a trouvé dans le monde le principe
" de l'égalité native des hommes entre eux que le christianisme y avait
" implanté ; mais elle a vu bientôt l'*ultramontanisme romain* refuser d'ad-

" mettre les conséquences de ce principe et consacrer théoriquement et " pratiquement l'asservissement de l'intelligence et conséquemment la " dépendance morale et politique de l'individu. Alors la civilisation a " imprimé au monde un mouvement différent. Elle a protesté contre la " réaction ultramontaine, et ne pouvant l'éclairer, ni la faire sortir de son " immobilité systématique, elle l'a laissée loin derrière elle et l'a de fait " reléguée sur le dernier plan, où elle occupe aujourd'hui une position ana- " logue à celle de ces poudreux et vénérables bouquins que l'on conserve " encore pour mémoire sur les rayons de nos bibliothèques."

Plus loin, on lit :

" En Europe, Messieurs, et en Europe seulement, je vois trois hommes " soutenus par quelques centaines de privilégiés, tendre leurs bras en avant " pour faire rétrograder les générations. Trois hommes y luttent encore, " au moyen des proscriptions, des cahots, de l'exil, de l'échafaud, des " meurtres juridiques, des trahisons achetées, de la séquestration intellec- " tuelle, de l'ignorance imposée aux masses, de l'excommunication, des ana- " thèmes contre le principe fondamental, nécessaire, indéniable de toute " organisation sociale régulière."

" Ces trois hommes vous les connaissez comme moi. C'est Sa Majesté " l'Empereur d'Autriche, l'infâme bourreau de la Hongrie et de l'Italie ! " C'est Sa Majesté de Czar de Russie, l'infâme bourreau de la Hongrie, de " la Pologne et de la Circassie ! C'est enfin leur ami et allié le roi de Rome, " le chef visible du catholicisme. Voilà, Messieurs, les seuls représentants " importants du despotisme dans le monde civilisé. Voilà la glorieuse " alliance qui a été ménagée au Père commun des fidèles. Voilà le sort " qu'on lui a fait. Voilà le résultat de la victoire remportée sur l'Evangile " et sur le Christianisme des premiers siècles par la sacristie et le capuchon " inquisitorial."

Ailleurs on lit encore :

" Dans le moyen âge, où le clergé, ou plutot quelques ordres religieux " seulement pouvaient prendre en mains la direction de l'éducation, il est " tout naturel qu'on eut basé le régime des écoles sur celui des monastères. " L'opinion dominante était que les laïques n'avaient pas besoin d'instruc- " tion et le clergé, dont l'ignorance générale a toujours fait la force, veillait " activement à ce que l'instruction fut, pour ainsi dire, en lui seul."

Enfin pour résumer sa pensée, il dit : "S'il est de l'essence de la reli- " gion, il est aussi de l'essence du sacerdoce d'être stationnaire et immobile " dans l'ordre des idées et des systèmes. (Six lectures sur l'annexion.)

Nous trouvons dans l'Annuaire de l'Institut Canadien pour 1866, le rapport d'un discours officiel dont nous citons les lignes suivantes : " Mes-

" sieurs, ce que nous avons fait peut donner la mesure de ce que nous " pouvons faire plus tard, si nous restons unis, si nous savons nous maintenir " dans les bornes que nous nous sommes posées, dans les principes qui seront " la force et la vie de notre association, la tolérance envers tous et *la liberté* " *d'étude et d'examen.*"

Dans l'Annuaire de 1868, nous lisons ce passage :

" Emportés par la passion, par la soif de domination temporelle qui " leur est interdite par mille passages de l'Evangile et par toute la tradi- " tion chrétienne, ils (les pasteurs de l'Eglise) ne songent qu'à faire " ramifier partout le principe d'autorité et à étouffer celui du libre arbitre... " Quoi ! nous irions étudier la politique chez ceux qui comprennent si peu " la loi naturelle qu'ils contestent à l'homme le libre arbitre.... Des " citoyens iraient se former chez ceux dont toute l'action dans le monde " consiste à nier les droits du citoyen en théorie et à les détruire dans la " pratique au profit du despotisme." Il n'est que juste d'observer, en terminant cet article, que le Saint Office en condamnant l'Institut-Canadien de Montréal, a cru devoir faire le plus bel éloge de Mgr Ignace Bourget, alors Evêque de cette ville, qui avait si énergiquement et si efficacement combattu ce foyer de libéralisme.

IV

Non contente de propager ses doctrines par ses journauux et par les enseignements de l'Institut, l'école libérale eut aussi ses pamphlets.

Quelques passages d'une brochure écrite par M. L. A. Dessaulles, l'un des hommes les plus autorisés à parler au nom de l'école, donneront une idée du caractère de ces productions.

Ce pamphlet, publié en 1873, porte pour titre la " Grande guerre ecclésiastique."

" L'infaillibilité d'un homme, dit-il quelque part, sur les questions de " mœurs, c'est-à-dire, en matière sociale, politique, législative, légale ou " scientifique, donc sur tous les sujets de l'ordre temporel, est la plus ter- " rible aberration de l'histoire.

" C'est, a dit un illustre prêtre mort dans le sein de l'Eglise, la plus " grande insolence qui se soit encore autorisée du nom de Jésus-Christ "....

" Toutes ces prétentions choquent trop la conscience, la raison et le " bon sens pour n'être pas bientôt reléguées parmi les plus déplorables " écarts de la raison humaine. Eh ! bien, où a conduit toute cette savante " tactique d'un corps où l'on ne se rétracte jamais, quelques soient les torts " individuels ou collectifs ?

" A démontrer aux hommes indépendants que si l'on ne met pas une " barrière à l'esprit de domination du clergé, il n'y a pas de liberté pos- " sible dans un pays; à leur faire sentir, par les abus journaliers que le " clergé introduit dans tous les détails de la vie sociale et politique, et sur- " tout par l'odieux abus qu'il fait constamment des choses saintes pour " dominer les simples et les faibles, qui, là où il n'y a point de lois sévères " pour le maintenir dans de justes bornes, ne respecte pas plus les insti- " tutions et les lois que les droits individuels et les convenances publiques, " qui ne se sert de son influence avec les masses que pour broyer sans " pitié, quand il le peut, tout ce qui n'est pas à genoux devant lui et jeter " systématiquement le discrédit sur tous ceux qui ne veulent pas se faire " ses esclaves de cœur et de pensée, sur tous ceux enfin qui défendent " les libertés publiques contre ses empiétements constants ou contre les " fautes du pouvoir qu'il soutient, parce qu'il le contrôle. On sait combien " le clergé est habile à miner sourdement, quand il n'est pas assez fort pour " les combattre à ciel ouvert, les gouvernements qui mettent un frein à sa " soif de dominer tout dans l'Etat "....

" Toutes ces bulles (les bulles des papes qui ont pour objet de sou- " mettre le temporel à la domination ecclésiastique) violent tout à la fois " le droit naturel, le droit social, le droit politique, le droit civil, elles " bouleverseraient tous les gouvernements du monde si elles étaient accep- " tées, rendraient toute législation impossible et mettraient à néant l'indé- " pendance des nations.

" D'après leurs dispositions, les laïques ne sont plus rien dans l'Etat " qui ne doit rien se permettre sans l'assentiment des Evêques. C'est le " glaive temporel au service du seul souverain du monde : le Pape."

V

Nos cours de justice n'ont pu échapper au venin des doctrines libérales. L'Eglise s'y est vue attaquée et condamnée par des juges et des avocats se disant catholiques.

En 1869, un membre de l'Institut-Canadien étant mort sous le coup de l'excommunication, la sépulture ecclésiastique lui fut refusée, selon qu'il est d'usage au Canada depuis l'origine de la colonie. L'Institut-Canadien, comprenant quel coup devait lui porter parmi une population encore dévouée à l'Eglise, l'exemple d'un tel châtiment décrété contre un de ses membres, résolut d'invoquer contre ce jugement ecclésiastique le jugement d'une cour civile.

An nom de la veuve du défunt Guibord, il intenta un procès au curé

de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et deux avocats, messieurs Joseph Doutre et Rodolphe Laflamme, se donnèrent la mission de plaider cette cause. On trouve dans les plaidoiries de ces deux avocats la reproduction de toutes les doctrines et l'expression de toute l'hostilité contre l'Eglise que revèlent les citations des journaux, des livres et des conférences que nous avons faites plus haut.

Malgré la défense forte et savante des droits de l'Eglise en matière de sépulture ecclésiastique, faite en particulier par l'hon. F. X. A. Trudel, l'un des avocats du curé de Notre-Dame, (défense qui a reçu les plus hautes approbations, notamment celle du Père Perrone), le juge Mondelet, président du tribunal, donna raison aux protestations de l'Institut.

Plus que cela, quoique la doctrine énoncée par M. Trudel en cette circonstance fut la stricte doctrine de l'Eglise, cet avocat catholique reçut l'affront d'un désaveu de la part du révérend messire Rouselot, curé de Notre-Dame, pour avoir, suivant ce dernier, professé des doctrines trop ultramontaines, et il fut remercié de ses services, lorsque la cause fut portée en appel devant un tribunal supérieur, qui, cependant, renversa la décision du juge Mondelet.

Mais l'Institut devait finalement triompher, en fait, sur l'Eglise, devant le tribunal en dernier ressort, le Conseil Privé en Angleterre. Nous disons en fait, parce que, tout en maintenant les conclusions du jugement de M. Mondelet, ce haut tribunal civil ne laissa pas cependant que de reconnaître formellement à l'Eglise catholique du Canada le droit de refuser la sépulture ecclésiastique aux pécheurs publics et aux excommuniés.

L'Eglise avait eu antérieurement à se plaindre d'autres jugements de nos tribunaux civils. Déjà en 1844, le juge Rolland avait refusé de reconnaître à l'Evêque diocésain le droit de démembrer canoniquement les paroisses de son diocèse, et par une décision judiciaire rendue dans une cause portée devant lui, il déclara nulle l'opération canonique de l'Evêque.

C'est sans doute en se basant sur cette jurisprudence que Sir Georges Etienne Cartier, consulté plus tard par les messieurs de St. Sulpice au sujet du démembrement canonique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, les avisa que les tribunaux civils pouvaient contraindre le clergé d'administrer même les sacrements de baptême et de mariage, et de donner la sépulture ecclésiastique.

Dans une autre cause, M. le curé Michon, pour avoir marié une fille mineure sans le consentement des parents, mais sur l'autorité d'une dispense de l'Evêque diocésain, s'entendit condamner, par un tribunal composé de quatre juges dont trois catholiques, à payer deux mille francs de dommages.

" Je n'aurais pas hésité," dit l'un des juges catholiques en rendant son jugement, "à porter les dommages à *dix mille francs*, si j'avais cru que les " moyens du défendeur lui eussent permis de payer cette somme, tant je " désapprouve sa conduite, tant il me paraît nécessaire de donner un " exemple qui puisse, à l'avenir, empêcher la répétition d'un abus de pou- " voir aussi condamnable."

D'autres jugements plus récents rendus par nos cours de justice trahissent, d'une manière plus évidente encore, l'existence du mal; mais pour en faire connaître toute la signification et la portée il est nécessaire que nous donnions ici quelques développements.

VI

Vers l'année 1872, un certain nombre de conservateurs catholiques crurent de leur devoir de se séparer des hommes politiques qu'ils avaient mis à leur tête, à propos de questions qu'ils considéraient d'un très grave intérêt, national et religieux. L'école libérale chercha immédiatement à tirer parti de ce dissentiment. Dans ce but, elle eut recours à une tactique spéciale, pour se ménager des rapprochements avec ce groupe de conservateurs et obtenir sa coopération, afin de chasser du pouvoir les hommes qui s'y trouvaient et s'en emparer à son tour. Un certain nombre de libéraux, réputés modérés, se détachèrent ostensiblement de l'école et répudièrent publiquement et les hommes et les principes du parti libéral, tout en continuant en secret de s'entendre parfaitement avec eux, ainsi qu'il a été admis plus tard par M. L. A. Jetté, l'un des principaux promoteurs de ce mouvement fallacieux.

Les feuilles les plus compromises, tels que l'*Avenir*, le *National* de Québec et en dernier lieu le *Pays*, avaient cessé le cours de leur publication. On affecta l'organisation d'un nouveau parti, sous la direction d'hommes nouveaux, dont aucune déclaration imprudente n'avait encore fait connaître les véritables principes.

C'est sous le masque d'un prétendu nouveau parti national que la vieille école libérale s'offrit cette fois aux suffrages populaires.

La circonstance était favorable pour obtenir, sinon les sympathies actives des catholiques conservateurs, au moins une abstention, qui était tout avantage pour elle. L'appui si regrettable qu'ils avaient été entraînés à donner à ceux qui s'opposaient aux opérations et aux œuvres du vénérable Evêque à qui étaient alors confiées la garde et la direction du diocèse de Montréal, avait fait perdre aux chefs du parti conservateur la confiance que les catholiques leur avaient jusqu'alors accordée.

Les journaux libéraux-nationaux, obéissant au mot-d'ordre, firent montre pendant un certain temps d'un zèle considérable pour les intérêts catholiques; mais cela ne devait durer que le temps nécessaire pour atteindre le but suprême de tous leurs efforts: l'accaparement de l'autorité par le parti libéral.

A peine le pouvoir s'échappait-il des mains des conservateurs, en 1873, que les chefs du parti *national* s'effaçaient eux-mêmes pour faire place aux anciens libéraux, qui se tenaient derrière le rideau.

Cependant, l'école avait adouci ses formes; elle s'abstint désormais de recourir au langage ouvertement hostile d'autrefois.

Les principes libéraux s'affirmèrent sous une autre forme. Dans la première session du parlement qui suivit les élections générales de 1874, une loi concernant les élections fut présentée par l'hon. M. Fournier, ministre libéral. Par cette loi, on établit entr'autres, comme cause de nullité, l'exercice d'une influence *indue* sur la volonté de l'électeur. Les députés catholiques ne soupçonnant aucun piége sous cette définition un peu vague de l'exercice illégal d'une influence quelconque sur le vote d'un électeur, ne firent aucune opposition à cette mesure de législation. Mais la vraie signification que l'on voulait attacher à cette loi devait leur être dévoilée dès la première occasion où elle allait être mise en opération.

Une élection eut lieu dans le comté de Charlevoix. Deux candidats y avaient réclamé les suffrages des électeurs: l'hon. M. H. Langevin, conservateur catholique, et M. P. Tremblay, libéral.

Suivant l'exemple et l'enseignement du Souverain-Pontife et des Evêques, le gros du clergé de cette division électorale crut devoir, comme à l'ordinaire, mettre les fidèles en garde contre les périls des doctrines libérales.

Pour ce fait, les libéraux, invoquant la clause légale que nous avons signalée plus haut, dénoncèrent quelques-uns des prêtres de ce comté devant les tribunaux et demandèrent l'invalidation de l'élection de l'hon. M. Langevin.

Monsieur Langelier, professeur de droit à l'Université Laval, l'avocat du candidat libéral M. Tremblay, dénonça dans les termes suivants l'intervention du clergé en politique:

"Pourquoi," s'écria-t-il en présence du public nombreux qui assistait à ce procès, "pourquoi ces dénonciations violentes du libéralisme catholique "dans un comté où pas un électeur, pas un curé peut-être ne connaît bien "la nature de cette erreur? Les curés ont le droit de voter, le droit de "discuter les questions d'intérêt public. Ce que la loi leur refuse, c'est de "se servir de leur ministère, de la chaire de vérité, du confessional pour "menacer, intimider les électeurs."

Suivant la doctrine de cet avocat professeur, un curé peut tout, excepté dénoncer les doctrines perverses, ou rappeler à ceux qui les professent les conséquences malheureuses auxquelles ils exposent eux-mêmes et la société.

Ces prétentions furent d'abord rejetées par le tribunal de première instance, que présidait l'hon. juge Routhier; mais les libéraux en appelèrent de cette décision au jugement de la Cour Suprême, à Ottawa.

Parmi les juges qui siégeaient à ce tribunal se trouvait l'auteur même de la loi concernant les élections protestées, l'hon. M. Fournier, et ce tribunal interprétant la loi dans le sens que voulaient les libéraux, renversa la décision du premier juge et maintint les prétentions libérales de M. le professeur Langelier et de ses clients.

Un second procès, intenté en hostilité au droit du prêtre d'intervenir en matières politiques, à l'occasion d'une élection dans le comté de Bonaventure, eut le même résultat, et trois juges, dont deux catholiques, se prononcèrent en faveur de la doctrine libérale.

Un autre fait bien propre à manifester les sympathies d'un parti politique dans notre province pour le libéralisme, c'est le choix qui fut fait de l'hon. M. Laflamme comme chef de ce parti et son élévation au poste de ministre de la justice dans le cabinet Mackenzie. Le passage suivant d'un de ses discours peut résumer la doctrine de M. Laflamme :

" Le principe de l'autorité de l'Eglise admis anéantirait toute autre autorité. Lorsqu'on réfléchit que cette autorité n'admet pas de supérieure, que c'est l'autorité ecclésiastique qui réclame et affirme ce principe, toutes les autres s'effacent, elles n'ont plus qu'une existence illusoire, de pure tolérance.... Acceptez-vous ce principe qui fait de l'Eglise catholique un pouvoir absolument indépendant de l'Etat! il vous mène droit à la théocratie; car l'Eglise réglant souverainement les choses de la conscience et la conscience étant mêlée à tout dans les affaires humaines, il s'en suit que le souverain des consciences serait absolu, souverain. On aura ainsi la tyrannie la plus affreuse que les hommes aient jamais redoutée."

(Extrait du dossier du procès Guibord).

Après l'énoncé de telles doctrines, M R. Laflamme se présente aux suffrages d'un comté dont l'immense majorité des électeurs est catholique.

Ses principes sont connus de tous; on les discute en assemblée publique, on en fait voir l'erreur funeste, un candidat catholique se présente contre lui; malgré cela, il remporte l'élection, et tout un parti politique l'acclame comme son chef et les orateurs comme les journaux de ce parti font comprendre que cette victoire de M. Laflamme est une victoire remportée sur le clergé.

Un petit journal, intitulé le *Réveil*, n'hésita pas à exprimer le sentiment vrai de l'école libérale à ce sujet.

Il disait le 2 décembre 1876 :

" M. Laflamme n'a pas fait de profession de foi, mais on s'est rabattu " sur son passé pour le combattre. On a rappelé l'Institut-Canadien, " Guibord.... Eh ! bien, l'*Institut-Canadien*, *Guibord* ont triomphé et ils " triompheront bien plus encore à l'avenir, si les libéraux veulent ouvrir " les yeux et se convaincre une bonne fois qu'ils n'ont rien à attendre du " clergé en se soumettant à lui et qu'ils ont tout à gagner en le combattant " au nom de l'affranchissement intellectuel et du progrès de leur pays....

" M. Laflamme, représentant du libéralisme avancé des Gambetta et " Jules Favre, vient d'être nommé député et sacré chef de son parti par un " comté canadien-français Il ne reste plus que M. Doutre à récompenser " de son dévouement ; il le sera avant deux ans. Le libéralisme, malgré " les criailleries et les efforts insensés de nos bigots, a repris sa marche " ascendante. Voilà ce que prouve d'une manière indéniable la victoire de " Jacques-Cartier."

De tout ce qui précède, il est donc manifeste qu'il existe au Canada une école libérale catholique, et que, dans cette école, se rencontrent des éléments beaucoup plus pernicieux encore.

VII

Mais comment se fait-il qu'une telle école ait pu, au milieu d'une population aussi catholique que la nôtre, acquérir une influence assez grande pour parvenir à s'emparer du pouvoir et s'y maintenir ?

A un fait auquel nous avons déjà fait allusion :

Pendant que des hommes vigilants et courageux, ayant pour diriger leur conduite des Evêques comme Mgr Bourget, Mgr Laflèche et autres, élevaient la voix pour dénoncer le danger et mettre les catholiques en garde contre lui, qu'ils luttaient avec énergie pour empêcher son expansion parmi nous, pendant qu'un clergé dévoué se ralliait autour de l'épiscopat militant pour repousser le mal dans ses tentations d'envahissement et que des catholiques laïques, attachés à l'enseignement de l'Eglise, employaient à défendre la vérité les armes de la parole et du journalisme, ils avaient la douleur de voir se tourner contre eux des hommes sur lesquels ils avaient droit de compter, et qui employaient leurs forces à les combattre, au lieu de les aider dans la lutte contre l'erreur.

Les faits suivants feront ressortir le caractère désastreux de ce funeste dissentiment, qui eut pour effet de créer un si grand malaise parmi

les catholiques, et contribua si largement à augmenter l'influence de l'école libérale.

VIII

En 1870 et 1871, les lumières répandues sur les peuples par les enseignements du Pape, par le Concile du Vatican et par les polémiques religieuses qui avaient eu lieu au Canada, ouvrirent les yeux à un bon nombre de catholiques influents et qui voulaient avant tout, au sein de notre patrie, le triomphe de la vérité et des droits de l'Eglise. Ces catholiques, tous laïques, comprirent que pour former de bons gouvernements on ne devait pas voter pour des candidats libéraux, à cause des principes faux et erronés de l'école, pas plus qu'on ne devait donner son suffrage à un homme qui, tout en se disant conservateur, professerait les erreurs du gallicanisme ou du libéralisme.

En conséquence, un certain nombre de ces laïques se réunirent pour formuler un programme politique, que la presse catholique publia ensuite sous le titre de " Programme catholique."

Ce programme portait en substance : 1o. qu'il ne fallait pas voter pour un candidat libéral ; 2o. qu'il ne fallait pas voter pour un candidat conservateur qui serait opposé à quelques-unes des libertés de l'Eglise ; 3o. que dans le cas où l'on n'aurait à opter qu'entre ces deux espèces de candidats, il valait mieux s'abstenir.

Ce programme reçut l'approbation éclatante de NN. SS. les Evêques de Montréal et des Trois-Rivières.

Mais Mgr Taschereau, Archevêque de Québec, s'empressa de publier, dans les journaux, une Circulaire par laquelle il prévenait le public que le programme catholique avait été formulé en dehors de toute participation de l'Episcopat. Quelques jours après, feu Mgr Charles Larocque, Evêque de St. Hyacinthe, adressait une Circulaire à son clergé et qu'il porta ensuite à la connaissance du public par le moyen des journaux. Sa Grandeur y affirmait être autorisée à dire que, par sa Circulaire, l'Archevêque de Québec avait voulu désavouer le " Programme catholique "

On peut concevoir ce qu'un tel désaveu avait de pénible pour les auteurs du programme, et ce que cette hostilité manifeste de l'Archevêque de Québec et de l'Evêque de St. Hyacinthe contre un document approuvé et béni publiquement par des prélats aussi vénérés que les Evêques de Montréal et des Trois-Rivières, devait créer d'incertitude et de malaise dans le public. Ces lettres furent une source nouvelle de discussions et de polémiques, et les amis de la paix quand même se joignirent aux libéraux pour essayer d'écraser le programme et ses auteurs.

Le *Journal des Trois-Rivières* qui, le premier, avait publié le programme, le soumit par l'entremise de son Evêque au Souverain-Pontife. Pie IX, d'immortelle mémoire, adres-a à ce journal un Bref très élogieux qui approuvait le programme. Pie IX cependant avait été mis au courant de tout, même de la divergence des Evêques au sujet de cet écrit remarquable.

Ce Bref ne réussit pas cependant à calmer l'opposition de l'Archevêque de Québec et de l'Evêque de St. Hyacinthe, ni de ceux qui partageaient leurs vues à l'égard du programme. Ils continuèrent à se montrer hostiles aux auteurs de cette exposition de principes et aux journaux qui l'avaient adoptée.

Ils s'adressèrent à la Sacrée-Congrégation de la Propagande, et, par leurs représentations et leurs instances, ils en obtinrent une direction qui eut ici pour effet d'interdire aux catholiques toute défense publique du programme.

De sorte que les auteurs de ce document eurent à subir le désaveu apparent sinon réel de la Sacrée-Congrégation, sans qu'ils eussent jamais eu l'occasion de se défendre, ni qu'ils eussent même reçu avis qu'ils étaient traduits devant cet auguste tribunal.

Les libéraux ne manquèrent pas de tirer parti de ces faits et d'accentuer la contradiction apparente qui se trouvait entre l'attitude du Pape louant et bénissant le "Programme catholique," et la conduite d'une congrégation romaine se montrant assez peu favorable à ce même document.

L'état d'incertitude où se trouvèrent les catholiques eux-mêmes lorsque ces faits parvinrent à leur connaissance, donna un nouvel aliment aux discussions et aux polémiques qui agitaient déjà les esprits.

A la suite de quelques répliques assez vives provoquées en défense du programme, l'Archevêque de Québec résolut d'obtenir une condamnation plus formelle des journaux qui continuaient à s'en montrer les défenseurs.

Sa Grandeur porta personnellement sa plainte à Rome et parut devant la Sacrée-Congrégation en 1872. Elle n'obtint pas la condamnation désirée, mais la Sacrée-Congrégation adressa aux Evêques de la Province de Québec un *Monitum*, par lequel il leur était recommandé d'enjoindre à la presse catholique en général de cesser toute discussion sur les questions politico-religieuses du programme.

Ce décret fut remis entre les mains de Mgr l'Archevêque, qui, à son retour, s'empressa, non-seulement de le communiquer aux Evêques, mais d'en livrer la publication à la presse, en l'accompagnant d'une lettre où il était dit que Sa Grandeur n'avait eu qu'à passer quelques feuilles du *Nouveau-Monde* et du *Franc-Parleur*, journaux de Montréal, pour obtenir qu'ils fussent censurés.

Cette interprétation du décret concernant la presse faisait peser sur les partisans du programme exclusivement le blâme qu'il pouvait contenir. Aussi l'Evêque de Montréal se crut-il obligé de remplir à leur égard un acte de justice. Il écrivit donc à l'Archevêque, et dans cette lettre, qu'il rendit publique, il se plaignit de ce que son métropolitain publiait, sans consulter ses suffragants, un décret adressé aux Evêques de la Province et non aux journaux, lui faisant en même temps remarquer que ce document ne signalait aucun journal en particulier, mais parlait de la presse en général.

Ce ne sont pas là les seules occasions cependant où les journaux conservateurs cotholiques ont eu à subir l'hostilité entretenue contre eux par Mgr l'Archevêque de Québec.

Quelques écrits publiés par la presse libérale avaient provoqué une critique sévère de la part de journaux conservateurs.

Ces écrits étaient attribués généralement dans le public à certains abbés connus pour sympathiser avec l'école libérale. Mgr l'Archevêque intervint immédiatement pour prendre leur défense et censurer les journaux qui avaient dénoncé ces écrits.

Néanmoins, dans le même temps, et en maintes circonstances auparavant, des journaux libéraux de Québec soi-disant catholiques, avaient pu, sans recevoir une seule parole de blâme de la part de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, jeter le sarcasme et l'injure à la figure de NN. SS. les Evêques de Montréal, des Trois-Rivières et de Rimouski.

C'est encore ainsi que Mgr l'Archevêque, qui n'avait pas eu un mot de blâme à proférer contre les journaux et les avocats qui avaient publiquement dénoncé comme *indue*, injuste et illégale l'intervention du clergé en politique, n'hésita pas à humilier dans la presse Mgr l'Evêque de Rimouski, à l'occasion du mandement que ce prélat avait cru devoir adresser à son Diocèse, pour dénoncer les erreurs contenues dans le jugement rendu par M. le juge Casault, dans la cause pour invalider l'élection de M. Beauchêne, député conservateur catholique du comté de Bonaventure.

Cette conduite de l'Archevêque de Québec, si ouvertement en contradiction avec celle des autres Evêques, n'a pas peu contribué à déconcerter la bonne volonté et alarmer la foi d'un bon nombre de catholiques, en même temps qu'elle doublait l'audace des libéraux.

IX

Vers 1852, Mgr Bourget, Evêque de Montréal, qui avait multiplié les maisons d'éducation dans son diocèse, comprit la nécessité de la fondation d'une grande université catholique. Cette université, il voulait qu'elle fut

non pas une œuvre diocésaine, mais une grande institution provinciale. C'est pourquoi il s'adressa à l'Archevêque de Québec, alors Mgr Turgeon, et lui demanda d'établir à Québec même cette institution-mère.

Nous lisons, à ce sujet, dans le *Mémoire* publié par l'Université Laval en 1862 :

" Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal, fut le premier à " réveiller le projet de la fondation d'une université sous le contrôle du " clergé Avant lui, NN. SS. Hubert et Plessis avaient bien entrevu " l'époque où le pays serait doté de ce bienfait ; mais à Monseigneur de " Montréal revient l'honneur d'avoir repris l'initiative avec cette énergie " qui le caractérise, à lui remonte l'idée de charger le Séminaire de Québec " de mener l'entreprise à bonne fin.

" Au désir de Mgr l'Evêque de Montréal vint se joindre celui de Mgr " Flavien Turgeon, Archevêque de Québec, et celui des autres Evêques de la province....

" ....Les Evêques de la province présentèrent une supplique du Sou- " verain-Pontife Pie IX, priant Sa Sainteté d'accorder au Séminaire de " Québec les priviléges d'une université. Les directeurs du Séminaire eux- " mêmes s'adressèrent au gouvernement anglais pour la même fin.... A " Rome, il y eut d'abord quelques difficultés, mais le St-Père finit par ac- " corder l'autorisation de conférer les dégrés ordinaires en théologie. A " Londres, grâce à la recommandation du gouvernement colonial, la de- " mande fut très bien accueillie et une charte royale, conférant à la nou- " velle université les priviléges les plus amples, fut octroyée le 8 décembre " 1852.

" Tous les Evêques de la province saluèrent avec bonheur l'aurore de " la nouvelle institution. Mgr l'Archevêque de Québec publia un mande- " ment pour l'annoncer à ses diocésains et le faire apprécier.

" Mgr de Montréal fit adresser le même document à ses diocésains et " l'accompagna d'une lettre pastorale, où le zèle du prélat pour la jeune " institution se montra dans son plus beau jour. Il y dit ses espérances, il " y donne ses motifs de confiance, il regarde déjà l'Université Laval comme " l'université de la province entière."

(Extrait d'un mémoire publié par l'Université Laval en 1862).

Mais l'Université Laval ne répondit pas aux espérances de l'Evêque de Montréal et des autres Evêques suffragants du siége de Québec. Elle refusa constamment de reconnaître, jusqu'à deux ans passés, aux Evêques suffragants le droit de surveillance et d'écouter leurs avis. Elle se rendit, par ses prétentions, absolument inacceptable à Montréal et appela à professer, dans ses chaires des protestants et des francs-maçons.

Puis elle mit dans les mains des professeurs et de leurs élèves en droit et en médecine des auteurs gallicans et suspects.

Enfin, plusieurs de ses professeurs catholiques favorisent encore le libéralisme. Ainsi, le professeur Langelier est le même que l'avocat Langelier qui a poursuivi l'invalidation de l'élection de Charlevoix pour cause d'intervention du clergé. Les juges Casault et Taschereau, qui ont donné gain de cause au libéralisme dans des procès analogues, sont aussi des professeurs de l'Université Laval.

L'Evêque de Montréal réclama; mais l'Université ne voulut pas entendre.

L'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal demanda une affiliation à Laval, et cela à trois reprises; or, cette dernière lui imposa toujours des conditions qu'il lui fut impossible d'accepter.

L'Evêque de Montréal, voyant la jeunesse instruite de son diocèse exposée à fréquenter les universités protestantes, s'adressa à Rome en diverses occasions pour avoir le privilége d'une université. Mais ses demandes n'obtinrent pas le résultat désiré.

L'Ecole de médecine de Montréal, obligée à donner des dégrés, et ne pouvant obtenir d'affiliation de l'Université Laval, finit par s'affilier à une université protestante. Ce fut cependant avec la condition expresse que cette université n'interviendrait en rien dans la direction de l'enseignement et des mœurs, afin que la foi des élèves ne souffrit aucune atteinte. Ainsi l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, tout en étant affiliée à une université protestante, demeure pour tout ce qui concerne la foi et les mœurs, sous la censure de l'Evêque de Montréal.

Cependant, Mgr Bourget, affligé de voir l'Ecole de médecine ainsi obligée de s'adresser à une institution protestante pour obtenir les dégrés universitaires en faveur de ses élèves, anxieux de retirer des facultés de droit exclusivement protestantes les étudiants qui, en l'absence d'une université catholique, se trouvaient forcés d'en suivre les cours, résolut, en 1876, de tenter une dernière démarche auprès de la Cour de Rome, pour faire cesser une aussi déplorable anomalie.

Mais, dans le même temps, M. l'abbé Pâquet, représentant de l'Université Laval à Rome, obtenait, à l'insçu du vénérable prélat et sur la foi de renseignements que ce dernier n'eut pas occasion d'expliquer ou de contredire, deux documents qui mettaient à néant tout le travail qu'il s'était imposé dans ce but.

Un de ces documents était une Bulle élevant l'institution de Laval à la dignité d'Université canonique, et l'autre un décret émané de la Propagande, par lequel il était réglé et statué que Montréal n'aurait pas d'université, mais que Laval y établirait une succursale.

Ce dernier document est écrit en langue italienne et décrète en outre que l'Université Laval peut garder ses professeurs protestants et francmaçons jusqu'à ce que les circonstances permettent de les remplacer.

A peu-près dans le même temps, Sa Grandeur Mgr Bourget demandait sa retraite, à laquelle lui donnait droit son grand âge, un sacerdoce d'au-delà de cinquante années et quarante ans d'un épiscopat laborieux et fécond.

Il est permis de croire que les difficultés immenses que lui suscitaient les dernières décisions de la Cour de Rome et l'impuissance où il se trouva d'entourer la jeunesse catholique instruite, pendant longtemps encore, de la protection qui lui manquait, à cause de la presqu'impossibilité de concilier les véritables intérêts des étudiants catholiques avec l'exécution des volontés du préfet de la Propagande, furent une des causes déterminantes qui portèrent le vénérable prélat à demander sa retraite.

La Congrégation de la Propagande crut devoir accepter immédiatement cette démission. Mais à peine sa décision était-elle connue dans le diocèse, qu'il y eut, parmi toute la population, une explosion universelle de regret d'autant plus profond que le clergé et les fidèles ne pouvaient s'empêcher d'associer la perte de leur pasteur vénéré aux circonstances affligeantes dont elle était entourée comme en étant la cause.

Sa Grandeur Mgr Fabre, qui était appelé à recueillir sa succession, le chapitre de la cathédrale, le clergé et tous les ordres religieux et les fidèles mêmes adressèrent des supplications au St. Siége pour obtenir la révocation de cette décision si pénible pour tous, mais leurs vœux ne furent pas exaucés et l'Eglise perdait en Canada son plus vaillant défenseur.

X

C'est à la suite de ces derniers événements que Sa Grandeur Mgr Conroy, Evêque d'Ardagh, fut envoyé dans notre pays avec le titre de Délégué apostolique.

Par ses déclarations et son attitude, Son Excellence le délégué apostolique parut agir, dès son arrivée, sous l'impression des mêmes renseignements qui avaient surpris la clairvoyance du préfet de la Propagande. Muni, en outre, d'instructions positives, ainsi qu'il l'admit lui-même, il se trouva empêché, en eut-il eu la pensée plus tard, de modifier la ligne de conduite qui lui avait été tracée dès avant son départ.

L'insuffisance de ses informations se révéla dès les premières paroles que Son Excellence prononça en mettant le pied sur le sol du Canada. En réponse à une adresse que lui présentaient les catholiques de Halifax, Elle s'exprimait ainsi :

" Les principes pervers qui troublent l'Europe n'ont pas encore tra-
" versé l'océan." Paroles élogieuses, il est vrai, mais qui démontraient bien manifestement que Son Excellence ne connaissait point l'état de la société américaine, ni celui de notre société canadienne en particulier.

Elle n'était pas renseignée davantage sur l'état des esprits parmi cette population vers laquelle Elle était envoyée dans le but, ainsi qu'Elle le déclara Elle-même, de ramener la paix par la vérité.

Son Excellence ne semblait même pas se douter du sentiment de défiance qu'Evêques et fidèles entretenaient à l'égard de l'Université, puisque, dans cette même occasion, Elle faisait un éloge pompeux et sans restriction de l'Université Laval, malgré la présence dans ses chaires de professeurs hétérodoxes, libéraux ou franc-maçons.

Nonobstant cette première déclaration, tous les catholiques accueillirent avec joie l'arrivée du Délégué apostolique, parce qu'ils persistèrent à croire que Son Excellence venait dans le but de s'enquérir des faits et de les juger, et non pas seulement dans celui d'exécuter des jugements déjà rendus. Mais cette joie dût bientôt faire place à un autre sentiment.

Dès les premiers jours de son arrivée à Québec, Mgr le Délégué apostolique, dans les entretiens qu'il eût avec ses visiteurs, se prononça ouvertement sur les questions qui divisaient les catholiques, manifestant ses sympathies pour les hommes de l'école libérale, faisant connaître librement son intention de reprendre sévèrement ou de censurer, suivant le cas, tels ou tels journalistes, à cause de leurs écrits ou de leurs discussions contre les prétentions gallicanes, ou les principes libéraux de ceux qu'ils combattaient.

Son Excellence crut en outre devoir, à plusieurs reprises, parler très défavorablement de la conduite de Mgr Bourget, avant de lui avoir jamais demandé aucune explication. Elle l'accusa d'imprudence dans son attitude vis-à-vis de l'Institut-Canadien, dans l'affaire Guibord, et généralement dans toutes les luttes que le vénérable Evêque avait eu à soutenir contre l'erreur, en défense de la vérité.

Un des plus graves reproches que, suivant Son Excellence, il y avait à formuler contre lui, c'était qu'il eut conseillé aux curés du comté de Jacques-Cartier de refuser l'absolution à ceux qui donneraient leurs votes à l'hon. M. Laflamme.

Quand on se rappelle que ce monsieur Laflamme avait été l'un des fondateurs de l'*Avenir*, qu'il en avait été l'un des rédacteurs les plus actifs ; et que c'était le même M. Laflamme qui, comme avocat de l'Institut-Canadien au procès Guibord, avait émis les principes faux dont nous avons fait mention plus haut, on ne peut que regretter que Son Excellence ait cru devoir ainsi porter son jugement contre l'Evêque Bourget, avant que

ce dernier eût eu une seule occasion de lui expliquer sa conduite et de lui en faire connaître les motifs.

Pour nous qui avons été les témoins de l'épiscopat si fécond et si glorieux de ce prélat dévoué aux intérêts de l'Eglise, laquelle a si largement bénéficié des œuvres merveilleuses de son zèle pour rencontrer tous les besoins spirituels et temporels de ses enfants, œuvres admirables qui ont fait surgir dans le diocèse de Montréal, comme par enchantement et sous le souffle inspiré d'une ardente piété, la plupart des institutions d'enseignement et de charité dont il est aujourd'hui doté, nous n'avons pu réprimer un sentiment de profonde douleur, en voyant ainsi traité celui qui avait acquis tant de droit à notre vénération et à notre plus profonde gratitude.

En octobre 1877, le Délégué apostolique réunit les Evêques de la province et il obtint d'eux, après avoir fait instance, une circulaire collective adressée aux fidèles, et dans laquelle se trouve le passage suivant :

" Malheureusement et contre notre intention, quelques-uns ont cru voir " dans ce document " (la Circulaire collective du 22 septembre 1875) " un " abandon de la région des principes pour descendre sur le terrain des per- " sonnes et des partis politiques. Nous avons voulu vous exposer la vraie " doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les " devoirs du Clergé dans la société, sur les obligations de la presse catho- " lique et sur la sainteté du serment. Tel a été notre unique but, telle est " encore notre intention. En cela nous suivons l'exemple du St. Siége qui, " en condamnant les erreurs du libéralisme catholique, s'est abstenu de si- " gnaler les personnes ou les partis politiques."

(Extrait de la Circulaire collective des Evêques de la Province de Québec, 11 octobre 1877).

Cette circulaire, dont tout le monde attribua la publication à l'inspiration directe de Son Excellence, fut interprétée par les libéraux, dans leurs discours publics et dans leurs écrits, comme une condamnation de la conduite du Clergé et des Evêques et comme une réhabilitation de leurs propres principes.

Pour appuyer leur interprétation de cette circulaire, il leur suffisait de rapprocher de l'extrait que nous venons de citer le passage suivant d'une autre Circulaire collective des mêmes Evêques, celle du 22 septembre 1875, adressée au clergé de la province :

" Défiez-vous," y disaient nos Evêques, " des *candidats* et des *partis* " qui par leurs *chefs*, leurs *journaux*, leurs amis soutiennent des principes " et des doctrines condamnés par l'Eglise et par la société. Ce sont souvent " des ennemis cachés, ils déguisent leurs tendances aussi longtemps que leur " intérêt l'exige ; ils se démasquent dès qu'ils croient pouvoir le faire im-

" punément. Ces adversaires de la religion qui, cependant, prétendent au " titre de catholiques sont les mêmes partout; ils flattent ceux de ses mi- " nistres qu'ils espèrent gagner à leurs cause; ils injurient, ils outragent " les prêtres qui dénoncent ou qui combattent leurs desseins pervers.

" Ils les accusent d'exercer une influence indue, de convertir la chaire " de vérité en une tribune politique, ils ôsent quelquefois même les traîner " devant les tribunaux civils pour rendre compte de certaines fonctions de " leur ministère, ils chercheront même, peut-être, à les forcer d'accorder la " sépulture chrétienne en dépit de l'autorité ecclésiastique."

La lettre collective du 11 octobre 1877 rencontrait les désirs des libéraux, qui voulaient, par tous les moyens, détruire celle du 22 septembre 1875 et anéantir parmi nous, si c'était possible, l'influence de l'autorité ecclésiastique. Elle était comme le couronnement du succès de leurs démarches dans ce but. En effet, grâce à l'entremise de quelques abbés dont ils possédaient les sympathies, ils s'étaient adressés secrètement au préfet de la Propagande, dans le but d'obtenir de Son Eminence la condamnation du document épiscopal qui présentait le libéralisme catholique sous des couleurs trop ressemblantes à eux-mêmes.

Touchée sans doute par leurs protestations, Son Eminence adressa aux Evêques de la province un *Monitum* par lequel Elle leur reprochait les violences de leurs prêtres en chaire. Comme ce *Monitum* leur avait été envoyé sans qu'ils eussent eu l'occasion de fournir aucune réponse aux accusations portées contre eux à l'occasion de leur lettre, ils comprirent que la bonne foi du préfet de la Propagande avait été surprise et qu'il était nécessaire de l'éclairer sur le véritable état de choses.

A la demande de ses collègues, Mgr l'Evêque Laflèche prit le chemin de Rome, pour aller offrir au Souverain-Pontife les explications et les renseignements nécessaires afin de porter un jugement sur leurs dénonciations du libéralisme, et donner les raisons qu'ils avaient pour mettre les fidèles en garde contre ses dangers.

"C'est depuis 25 ans," disait à cette occasion Mgr Laflèche au Souverain-Pontife Pie IX de sainte mémoire, "que les erreurs contemporaines " ont commencé à faire sentir leurs funestes effets dans les élections popu- " laires et à leur donner un caractère bien prononcé d'hostilité contre " l'Eglise de la part de certains catholiques influents de la province. Ils " formèrent un parti et fondèrent des journaux qui se donnèrent la mission " de faire prévaloir en Canada les idées subversives de la France, de battre " en brèche les doctrines de l'Eglise sur les rapports des deux puissances et " d'attaquer ouvertement le clergé.

" Les Evêques justement alarmés de cette tentative inouie jusque là ;

" au milieu de nos religieuses populations jetèrent un cri d'alarme et ils ne " cessèrent depuis de surveiller les allures et les menées de ces dangereux " ennemis de la foi de leur peuple....."

Le Souverain Pontife répondit par un bref dans lequel il louait la circulaire du 22 Septembre 1875 et encourageait les Evêques du Canada à poursuivre courageusement la lutte contre le libéralisme. Tous les Evêques de la province de Québec publièrent dans leurs diocèses respectifs la lettre de Mgr Laflèche au Souverain Pontife, et la réponse qu'y fit le Saint Père.

Il est facile après cela de comprendre la joie des libéraux et l'humiliation des catholiques quand les Evêques dûrent, à la demande du Délégué apostolique, publier la lettre du 11 octobre 1877, lettre dans laquelle ils mettaient les deux partis politiques absolument sur le même pied et cela au nom du Saint Siége.

Au milieu de telles contradictions et de telles épreuves, les catholiques se sont instinctivement tournés vers le Père commun des fidèles, vers le Pontife infaillible, pour lui faire part de leurs afflictions et lui demander la voie à suivre.

CONCLUSION.

Nous croyons avoir établi que le libéralisme existe en Canada; que pendant que des hommes prévoyants et courageux font une guerre incessante à ses principes pernicieux, d'autres, laïques et membres du clergé nient l'existence du mal et sympathisent plus ou moins avec les partisans de l'erreur; nous avons démontré son existence, non seulement dans certains journaux, dans les discours de quelques hommes politiques, dans l'attitude et les déclarations faites au nom de l'Institut Canadien, mais encore dans la conduite et les tendances de tout un parti politique acceptant pour chefs et pour organes les hommes qui avaient énoncé de tels principes; nous l'avons trouvé dans les tribunaux civils et jusque dans l'Université Laval qui compte parmi ses professeurs des hommes tels que le juge Casault et le professeur Langelier.

Nous avons fait voir d'un autre côté que pendant que ceux qui mettaient toute leur énergie à combattre cette erreur pernicieuse étaient traités avec la plus grande sévérité par Mgr l'Archevêque de Québec, il passait sous silence les erreurs émises par la presse libérale et semblait prendre sous son égide les partisans de cette école.

Nous avons fait voir comment Son Eminence le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, surpris dans sa bonne foi par les renseignements qui lui furent communiqués dans les intérêts libéraux, et n'ayant pas cru prudent

de demander des explications à l'Episcopat de la province, avait adressé des réprimandes aux Evêques et adopté des mesures qui ont jeté le doute et le malaise parmi les catholiques de cette province ; nous avons exposé que la nature des instructions données à Son Excellence le Délégué apostolique avaient dû être inspirée par les mêmes renseignements que ceux d'après lesquels le Préfet de la Propagande avait cru devoir lui-même agir, et qu'au lieu de ramener au milieu de nous la paix par la vérité, ainsi qu'il nous l'avait annoncé en mettant le pied sur le sol de notre pays, son passage au milieu de nous, ses déclarations et son action n'avaient eu pour effet que de rendre le libéralisme plus confiant, plus audacieux, d'humilier le clergé et de paralyser son influence, de jeter le doute et le découragement parmi les catholiques, qui jusque là s'étaient fait un devoir de conscience de lutter pour conserver ou faire reconnaître à l'Eglise l'intégrité de ses droits, et de repousser les tentatives de ceux qui travaillaient à briser le lien de l'unité, ou cherchaient à fausser le sens et la portée des doctrines Romaines.

Tels sont les faits que nous avons cru devoir signaler à la sollicitude du Saint Siége, avec l'intime confiance que le Père commun des pères et des fidèles daignera leur donner l'attention qu'ils nous ont semblé mériter à cause des effets déplorables et des dangers qui en résultent pour notre religieux pays.